

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 JUIN 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-72

OBJET : Budget principal – Décision modificative n°1 de l'exercice 2017

Membres en exercice	90
Présents titulaires	54
Représentés	13
Absents	23

Votants	67
Abstention	0
Suffrages exprimés	67
Pour	67
Contre	0

Présents :

Sophie AMAR, Jean-Philippe BEGAT, Jacques-Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Christian CAMBON, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Sabine CHABOT, Michèle CHARBONNEL, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Philippe CIPRIANO, Nicolas CLODONG, Thierry COUSIN, Isabelle DALLEAU, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoit GAILHAC, René GAILLARD, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Henri PETTENI, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Germain ROESCH, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Annie TRICOICHE, Pascale TRIMBACH, Jacqueline VISCARDI

Représentés :

Thierry BARNOYER représenté par Catherine PRIMEVERT, Patrick BEAUDOUIN représenté par Pascale TRIMBACH, Adrien CAILLEREZ représenté par Carole DRAI, Agnès CARPENTIER représentée par Henri PETTENI, Nicole CERCLEY représentée par René GAILLARD, Florence CROCHETON représentée par Marc MEDINA, Alain DEGRASSAT représenté par Jacques JP MARTIN, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Dominique LE BIDEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Mary France PARRAIN représentée par Michèle CHARBONNEL, Jean-Jacques PASTERNAK représenté par Chantal CANALES, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Yoann RISPAL représenté par Jean-Pierre SPILBAUER

Absents :

Dominique ADENOT, Caroline ADOMO, Clémence AVOGNON ZONON, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Chrysis CAPORAL, Sylvie CHARDIN, François COCQ, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Patrick LE GUILLOU, Jean-Jacques GUIGNARD, Sengul KARACA, Marie KENNEDY, Nassim LACHELACHE, Pascale MARTINEAU, Régis PIO, Christine RYNINE, Virginie TOLLARD, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jean-François VOGUET, Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 JUIN 2017

OBJET : Budget principal – Décision modificative n°1 de l'exercice 2017

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 20 mars 2017,

VU le projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget principal présenté par Monsieur le Président,

DELIBERE

Article 1

Approuve la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement	930.153,00 €
* Section d'investissement	86.600,00 €
Total Décision Modificative n°1	1.016.753,00 €
Dont mouvements réels	930.153,00 €
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	86.600,00 €

Article 2

Approuve le versement des subventions de fonctionnement inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B1.7) pour l'exercice 2017 modifié comme suit :

Article 6574

Complément subvention 2017 Association Club la Gravelle	300,00 €
Subvention 2017 Association les Passeurs de Rives	12.000,00 €

Subventions de fonctionnement attribuées en DM1 2017 **12.300,00 €**

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170711-D17-72-BF
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président



Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20170711-D17-72-BF
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017